



**CENTRE SCOLAIRE
SAINT-MARC**

Collège Saint-Louis
de la Guillotière

DOSSIER DE RENTRÉE

ANNÉE SCOLAIRE 2017 - 2018

VIE SCOLAIRE

Votre interlocuteur
Secrétariat Saint-Louis

Informations générales

Calendrier scolaire 2017 / 2018

Rencontres parents/professeurs

Liste matériel scolaire

Association sportive

Catéchèse

ADMINISTRATIF

Votre interlocuteur
Economat C.S.M
10, rue Sainte-Hélène
69002 – LYON
04. 78. 38. 72. 56

Si vous n'avez pas souscrit à l'assurance du CSM, Il faudra mettre dans la pochette A3 remise à votre enfant le jour de la rentrée une attestation d'assurance **responsabilité civile et individuelle accident 2017/2018**

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES :

Circulaire APEL – bulletin d'adhésion

Collège Saint-Louis de la Guillotière

Établissement privé sous contrat d'association avec l'État

10 rue du Béguin - 69007 LYON

Tél. : 04 78 72 04 32 - Fax : 04 78 69 27 81

college.stlouis@centresaintmarc.org

www.centresaintmarc.org



Rentrée des élèves par niveau : septembre 2017

les élèves viendront

en 6 ^e : le lundi 4 septembre	de 14h à 16h30
<u>ET</u> le mardi 5 septembre	de 10h à 12h
en 5 ^e : le mardi 5 septembre	de 14h30 à 17h00
en 4 ^e : le mardi 5 septembre	de 14h à 16h30
en 3 ^e : le mardi 5 septembre	de 8h30 à 11h

(en dehors de ces demi-journées, les élèves n'ont pas cours)

Pour tous : début des cours le Mercredi 6 septembre selon l'emploi du temps remis à chacun.

Le jour de la rentrée, chaque élève apportera de quoi écrire, et devra remettre à son Professeur principal :

- 1 photo d'identité

Les élèves de 6^e apporteront également

- des crayons de couleur
- protège cahier transparent grand format pour le cahier de liaison

Le Self fonctionnera à partir du **JEUDI 7 SEPTEMBRE.**

RENCONTRES PARENTS - PROFESSEURS

- En 6^e - Lundi 11 septembre à 18h30 : information générale
Mardi 14 novembre à 18h30 : réunion par classe
- En 5^e - Mardi 19 septembre à 18h30 : information générale
Lundi 18 décembre à 18h30 : réunion par classe avec remise bulletins
- En 4^e - Jeudi 5 octobre à 18h30 : information générale
- En 3^e - Mardi 12 septembre à 18h30 : information générale et orientation
Jeudi 14 décembre à 18h30 : réunion par classe / remise bulletins / explications « affectation lycée »

- Réunion pour les parents des enfants inscrits au Caté : Lundi 18 septembre à 18h30
- Réunion APEL (Association parents) : Mercredi 3 octobre à 20 heures

ETAPES PEDAGOGIQUES

- L'année est divisée en 3 étapes pédagogiques sur l'ensemble des niveaux.
- Les Conseils de classe ont lieu dans la quinzaine qui suit la date de fin de période (arrêtés des notes), et les bulletins d'étape vous sont ensuite adressés.

VACANCES SCOLAIRES

Lyon Zone A

TOUSSAINT	Du vendredi 20 octobre après les cours au lundi 6 novembre 2017
NOEL	Du vendredi 22 décembre après les cours au lundi 6 janvier 2018
HIVER	Du vendredi 9 février après les cours au lundi 26 février 2018
PRINTEMPS	Du Vendredi 6 avril après les cours au lundi 23 avril 2018

ATTENTION semaine du 7 au 13 mai 2018

LES ELEVES TRAVAILLERONT LE LUNDI 7 LE MARDI 8 & LE MERCREDI 9 MAI 2018
Les élèves n'auront pas cours Jeudi 10 et vendredi 11 mai 2018 Pont de l'Ascension

FIN D'ANNEE SCOLAIRE LE VENDREDI 6 JUILLET 2017

En fonction des dates du DNB les élèves seront susceptibles de sortir plus tôt.



Contrat éducatif : Pour être partenaire à part entière de notre communauté éducative, il est nécessaire de se reconnaître dans la promotion concrète de ces 3 principes de comportement : respect de soi, respect des autres, respect de l'environnement.

- Quelques repères réglementaires (cf. cahier de Suivi Scolaire).

- ... l'entrée et la sortie se font par le portail 82, rue Rachais, ouvert de 7h30 à 18h00...
- ... en milieu de journée le portail est fermé de 12h30 à 13h30
- ... **Les élèves demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à quitter l'établissement.**
- ... les externes peuvent rentrer au collège **à partir de 13h30.**
- ... toute absence doit être signalée le plus en avance possible par téléphone.
- ... L'élève en retard **doit passer à l'accueil** où les retards sont comptabilisés
- ... les dispenses de sport doivent être justifiées par certificat médical. **Elles n'excluent pas forcément la présence de l'élève en cours.**
- ... il est interdit aux élèves de fumer dans l'établissement et à ses abords, notamment rue Rachais et rue du Béguin.
- ... les livres perdus, non rendus ou abusivement détériorés seront facturés en fin d'année.
- ... Les téléphones portables doivent **être éteints et rangés** dans les cartables **AVANT** l'entrée dans le collège.
- ... **les fautes les plus importantes portent sur les deux points suivants :**
 - la responsabilité civile de l'école : quitter l'école sans autorisation par exemple.
 - le respect des personnes : toute forme d'injure orale ou écrite, toute violence ou bagarre, en particulier sur la cour de récréation.

Juillet 2017

ASSOCIATION SPORTIVE

Madame, Monsieur,

L'Association Sportive du Collège Saint-Louis de la Guillotière reprendra ses activités à partir du :
Lundi 18 septembre.

Les inscriptions auront lieu le Jeudi 7 et le vendredi 8 septembre à 12h au petit gymnase.

Cette association propose aux élèves du collège des activités sportives à caractère volontaire dans le cadre scolaire encadrées par les professeurs d'E.P.S.

L'Association Sportive désireuse d'accueillir dans des conditions de travail satisfaisantes, le maximum d'élèves, nous nous voyons dans l'obligation d'être exigeants.

Il va de soi que l'adhésion de l'élève implique :

**Présence tout au long de l'année
Respect des horaires**

La cotisation étant perçue au début de l'année pour raison d'organisation et d'assurance obligatoire. Elle ne pourra en aucun cas être remboursée.

Les activités susceptibles d'être proposées sont :

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| - Badminton | - Sports de glisse |
| - Tir à l'arc | - Arts du cirque |
| - Tennis de table | - Tri-Sports |
| - Volley ball/ Badminton | - Step |

Des modifications pourront être effectuées en fonction des effectifs et de la disponibilité des locaux.

Pour s'inscrire à l'Association sportive, il faut :

- 1 chèque du montant de la cotisation **à l'ordre de l'Association Sportive Saint-Marc.**
- la fiche d'inscription (cf. circulaire de rentrée + mail).

La cotisation de l'Association Sportive est fixée à :

- 20 Euros pour un enfant
- 30 Euros pour deux enfants.
- gratuité pour le 3ème et les suivants...

Les horaires d'entraînement vous seront communiqués à la rentrée.

L'équipe d'E.P.S